COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 27 mai 2011 (convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, MIle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck. M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel

Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude

M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles

M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40

M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00

M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude

Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques

M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita

M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00

Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45

M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

MIle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55

M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth

Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max

M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick

M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15

M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic

M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent

M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles

Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne

Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne

M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick

M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques

M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15

M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30

M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François

M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30

Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE:

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 27 mai 2011

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction de l'habitat

N° 2011/0351

Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement en PLAI (opération en diffus) situé 13 Cité Peyronneaud - Année 2011

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI situé 13 Cité Peyronneaud sur la commune de Bordeaux.

L'ensemble de cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain du quartier de Génicart à Lormont et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH.

Conformément à la fiche 1 du RIHPV de la CUB approuvé par la délibération 2007/122 du 23 février 2007, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'ANRU à parité avec la commune d'implantation.

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Participation de l'ANRU	21 854.60 euros	21.14 %
Participation de la Commune	9 502,00 euros	9.19 %
Participation de la CUB	9 502.00 euros	9.19 %
Participation d'Aquitanis	62 534.40 euros	60.48 %
Total du dépassement de la charge foncière	103 393.00 euros	100
		%

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 103 393 euros. La participation de l'ANRU est de 21 854.60 euros représentant 21.14 %, la commune de Bordeaux participe à hauteur de 9 502 euros soit 9.19 % et Aquitanis participe pour un montant de 62 534.40 euros soit 60.48 %.

La participation financière communautaire au titre de la surcharge foncière s'élève à 9 502 euros représentant 9.19 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°98/1047 du 18 déce mbre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n°2000/1009 - 2 000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la délibération communautaire n°2006/0759 en date du 27 octobre 2006 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Bordeaux n°D-20100535 en date 25 octobre 2010 approuvant l'octroi d'une subvention au titre de la surcharge foncière à l'OPH Aquitanis,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les engagements financiers pris par la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur du projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont ;

DECIDE:

Article 1:

La participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI à hauteur de 9 502 euros maximum,

Article 2:

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 204, article 20417 fonction 72 programme HC33 ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

Article 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

> Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 JUIN 2011

PUBLIÉ LE: 20 JUIN 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET